

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU

Séance du : Lundi 15 Septembre 2014 à 20 h 30

Sous la Présidence de : Madame ROYER Chantal Maire

Présents : Mesdames. FRUALDO Annie. PIATTI Giselle QUIVIGER Ginette SASSI Valérie MICHOT Christine Messieurs HUGOT Daniel ROBLOT Michel MATHIEU Christophe PISCERI Rudy CHENAL Thierry MONNAUX Henri.

Absents: Monsieur CAUSSARD J. Pierre (pouvoir D. HUGOT), Madame Corinne BOUCHU (pouvoir Giselle PIATTI), Madame Corinne DE CUYPER (pouvoir Chantal ROYER).

Secrétaire de séance : Madame FRUALDO Annie

CONVENTION FINANCIERE POUR LES TRAVAUX DU COMPLEXE SCOLAIRE

Travaux E.P. et B.T avec le Syndicat d'Electrification

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de passer cette convention pour :

- Basse Tension : Part communale 7.042.20 € HT
- Eclairage Public : Part communale 24.794.00 € HT

CREATION DE VOIRIE, CLOTURE ET TRAVAUX France TELECOM COMPLEXE SCOLAIRE

Suite à l'avancement des travaux du complexe scolaire, le Conseil Municipal accepte la réalisation de travaux supplémentaires :

- Voirie et clôture BEAU 9.991,80 € HT

Faisant suite à la vente d'une bande de terre pour l'agrandissement de la voirie.

- Travaux France Télécom 5.221,16 € HT

Pour alimenter le complexe scolaire.

AVENANT A LA SOUS-TRAITANCE ENTREPRISE LAPIED

Suite à un désistement, nous sommes dans l'obligation d'annuler la demande de sous-traitance pour le lot maçonnerie et d'étudier la nouvelle attribution.

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte :

- Annuler la sous-traitance Entreprise CS-BTP PARIS et reporter à SA SIMSEK 45 GIEN pour un montant de 28.359,32 € HT. Lot LAPIED Maçonnerie.

CREATION D'UNE AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE (Conseil Général)

Cette création s'inscrit dans un complexe de missions d'ingénierie publique assurées par l'Etat (aménagement de la voirie, assainissement et bâtiments)

Adhésion annuelle de 1.50 € par habitant (0.75 € si adhésion avec la C.C.P.C.)

Puis, honoraires de 2% du montant de l'estimation des travaux prévus.

La décision sera prise après avis de la Communauté de Communes du Pays Chablisien pour une adhésion commune.

CONTRAT CUI-CAE avec POLE EMPLOI (entretien de la voirie, surveillance des enfants et NAP)

Il est rappelé que le contrat CUI-CAE a été signé avec Pôle Emploi pour un temps complet.

REFORME SCOLAIRE ET MISE EN PLACE DES NOUVELLES ACTIVITES SCOLAIRES

Il est rappelé que les nouvelles activités scolaires ont été mises en place à la rentrée scolaire. Il a été nécessaire de signer plusieurs contrats de travail, avec les enseignants de Ligny et quelques administrés de Ligny, Varennes et Méré.

Pour information :

- 4 personnes à Ligny école primaire
- 2 personnes à Varennes
- 3 personnes à Ligny école maternelle
- 2 personnes à Lordonnois

Ces employés par la commune de Ligny le Châtel, mais mis à disposition du SIVOS.

Il a été évoqué la possibilité de pouvoir faire participer financièrement les parents par le biais du SIVOS.

RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT PUBLIC SUR UN TERRAIN PRIVE DE LA COMMUNE

Suite à une demande d'un administré de pouvoir raccorder son pavillon en construction à l'assainissement public, en passant sur un terrain privé de la commune, il a été décidé par 11 voix pour, 3 abstentions et 1 contre, d'autoriser la réalisation de ces ouvrages.

Il est bien entendu, que tous les frais et travaux seront pris en charge par le demandeur. Une convention sera établie et signée chez le Notaire.

La commune sera propriétaire de ce réseau et en aura l'entretien.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Il est décidé d'acquérir des panneaux pour la bibliothèque auprès de la S.A. LOOK PUB. 89 AUXERRE.

*Panneau : 880.00 € HT

*Adhésif : 65.00 € HT

De même, un règlement rédigé par les responsables sera remis à chaque utilisateur.

Les tarifs ont été revus : *Administrés de Ligny 5.00 € par an

***Extérieurs 7.00 € par an**

➤ La demande émanant de l'Association de Foot de Ligny et concernant la création d'un terrain multisports a été enregistrée et sera étudiée prochainement.

➤ Suite à la dégradation du lavoir, une plainte a été déposée à la Gendarmerie.

➤ Il est signalé la divagation de chiens sans muselière.

➤ Le dossier de mise aux normes de la maison de retraite est toujours à l'étude.

➤ Une demande a été enregistrée sur la pose d'un ralentisseur au carrefour des Prés du Bois.

➤ Il est présenté un devis pour la réfection de différents chemins sur la commune. La commission étudiera cette offre sur le terrain.

Séance levée à : 22 h 30

Fait à LIGNY LE CHATEL le 24 Septembre 2014,

Les Membres présents,

Le Maire, ROYER Chantal